

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.

Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.

Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.

Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.

A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 50
DENOMINATION DES LOCAUX DU 18 RUE DE FLAMINA

La Ville de Clermont-Ferrand gère depuis plusieurs mois les locaux du 18 rue de Flamina (ex locaux du Centre Social CAF), sous la responsabilité de la Maison de Quartier de Champratrel

Cette équipement à vocation partenariale accueille :

D'une part des services d'aide à la recherche d'emploi :

- **Le P.L.I.E.** qui tient une permanence tous les jours sauf le mercredi matin. Ce service a pour objectif de mettre en relation les demandeurs d'emploi avec les offres des entreprises en marché public essentiellement dans le secteur du B.T.P.
- **La plate-forme des vocations** qui accueille des demandeurs d'emploi sur prescription. Ce service permet d'établir une attestation de compétences reconnue par les entreprises, permettant l'accès aux métiers sans avoir nécessairement les qualifications et l'expérience requises.
- **La Mission Locale** qui accueille sur rendez-vous le jeudi matin, en complémentarité avec le P.L.I.E (Cellule emploi grand chantiers).

Et d'autre part des associations et partenaires locaux :

- **L'Association Sportive de Champratrel** qui organise un accueil en centre de loisirs pour les enfants de 10/12 ans
- **La Caisse d'Allocations Familiales** qui accueille le public dans ses démarches, et notamment dans le suivi social des bénéficiaires du RSA
- **L'association Coup de Pouce** pour l'aide aux devoirs des collégiens

Une consultation a été menée auprès des usagers du « 18 rue de Flamina » afin de proposer une dénomination permettant une meilleure visibilité et communication pour cette structure.

Six propositions sont ressorties de celle-ci : Centre Divers Cité, la Passerelle, le 18, le Tremplin, Centre Arc en Ciel et enfin le Centre Mosaïque en premier choix.

Par Conséquent, en accord avec votre commission, il vous est demandé de bien vouloir valider cette proposition : le Centre Mosaïque

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à _____ et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,